

**SESSIONS D'AUTOMNE****FPD5010, 5011 (Bac en droit, BRIDI)**
CLINIQUE EN DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE**SESSIONS D'HIVER****FPD5010, 5011 (Bac en droit, BRIDI)**
CLINIQUE EN DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE
et
JUR7699 (Maîtrise en droit)
SÉMINAIRE DE DROIT APPLIQUÉ EN DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

COURS	
Heure	Mercredi, de 18h à 21h
Site internet	www.ciddhu.uqam.ca
Pages Facebook	Coordination CIDDHU
AVOCAT.E.S – PROFESSEUR.E.S	
Directrice et professeure Mirja Trilsch	Local : W-2455 Téléphone : (514) 987-3000 poste 2439 Courriel: trilsch.mirja@uqam.ca
Disponibilités: sur rendez-vous	
Coordinatrice Laurianne Ladouceur	Téléphone: 987-3000 poste 3892 Courriel: coordination.ciddhu@gmail.com
Disponibilités: sur rendez-vous	

2. CONTENU

Le cours *Clinique de droit international des droits de la personne* est offert simultanément aux étudiant.e.s qui désirent de s'initier aux compétences cliniques de la pratique en droit international des droits de la personne sous la supervision directe de professeur.e.s/avocat.e.s et aux étudiant.e.s qui choisissent de parfaire leur acquisition de compétences particulières en poursuivant les travaux ou les dossiers qu'ils avaient amorcés au cours d'un passage antérieur à la *Clinique de droit international des droits de la personne*. Ce cours se donne simultanément au *Séminaire de droit international des droits de la personne appliqué*, qui vise à approfondir et à mettre en application les connaissances acquises dans les domaines du droit international et du droit international des droits de la personne, tout en développant chez les étudiant.e.s des habiletés d'analyse et d'intervention au bénéfice d'individus et d'organisations non gouvernementales dans leurs démarches de promotion et de protection des droits de la personne, entre autres auprès d'organismes internationaux.

Le cours vise également à développer la compréhension des différents processus de défense des personnes concernées. L'activité prévoit, dans un premier temps, un survol introductif des méthodes, normes et procédures relatives à la pratique du droit international des droits de la personne, de même que de la thématique des cliniques de droit international des droits de la personne, leur nature, pertinence et fonctionnement. Sous la supervision directe de l'équipe enseignante, les étudiant.e.s participent à de véritables dossiers de protection des droits humains, en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des défenseur.e.s des droits humains dans le cadre de partenariats établis avec ceux-ci. Selon les dossiers, les étudiant.e.s pourront être appelé.e.s à contribuer à l'établissement d'une stratégie d'intervention, à faire des recherches quant à l'application de certaines normes de droit international des droits de la personne dans des contextes factuels ou quant à des thématiques précises, à rédiger et à présenter des rapports ou des projets d'opinions juridiques, de plaintes, de mémoires ou autres procédures, à contribuer au renforcement des capacités des défenseur.e.s des droits humains, etc. Les étudiant.e.s participent également au développement institutionnel de la Clinique.



3. OBJECTIFS

Objectifs généraux

De manière générale, le cours vise à :

- initier les étudiant.e.s au fonctionnement d'une clinique de droit international des droits de la personne;
- développer les habiletés nécessaires à la pratique du droit international des droits de la personne;
- approfondir les apprentissages des étudiant.e.s quant aux principales normes, institutions et mécanismes internationaux de protection des droits de la personne, leur fonctionnement et leur relative efficacité;
- approfondir les connaissances des étudiant.e.s quant à certains enjeux actuels du droit international des droits de la personne dans un contexte de mondialisation.

Objectifs spécifiques

Après avoir complété le cours, les étudiant.e.s devraient être en mesure de mieux :

- maîtriser les systèmes normatifs de même que les institutions et mécanismes internationaux, universels et régionaux, de protection des droits de la personne;
- maîtriser la méthodologie liée à la défense internationale des droits de la personne, entre autres en ce qui a trait aux divers modes d'interventions (présentations de recours, campagnes de sensibilisation, etc.) et en ce qui a trait à la recherche et la documentation de violations des droits de la personne;
- comprendre les enjeux liés à la création et au fonctionnement d'une entité visant la défense des droits de la personne;
- porter un regard critique quant aux actions, politiques et rapports gouvernementaux et internationaux en matière de droits de la personne, ainsi qu'à l'applicabilité et l'efficacité des normes, mécanismes et institutions internationaux de protection des droits de la personne.

Dans le cadre des activités du cours, les étudiant.e.s pourront, sous la supervision directe des professeur.e.s/avocat.e.s, développer certaines des habiletés propres à la pratique du droit international des droits de la personne, ce qui peut inclure :

- aborder les aspects d'ordre méthodologique, éthique et déontologique du travail de défenseur des droits humains;
- collaborer à la gestion de dossiers-clients dans le cadre d'affaires contentieuses;
- choisir les moyens appropriés pour faire reconnaître l'existence de violations des droits humains, les faire cesser, obtenir réparation, éviter les répétitions, etc.;
- fournir des informations juridiques à des ONGs partenaires et à des victimes de violations du droit international des droits de la personne;
- collaborer à la présentation et à l'instruction de recours devant des instances internationales en matière de violations de droits humains;
- formuler et mener à terme des politiques et des stratégies institutionnelles en matière de droit international des droits de la personne pour les ONGs partenaires;
- formuler des recommandations de politiques publiques en matière de droit international des droits de la personne;
- participer à des campagnes de sensibilisation en matière de droit international des droits de la personne;
- collaborer à l'établissement et à la gestion d'une organisation de défense des droits humains.

4. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au cours les étudiant.e.s doivent avoir :

- complété un cours en droit international public ou en droit international des droits de la personne (JUR3501 Droit international public ou JUR6635 Droit international des droits économiques et sociaux de la personne ou JUR6650 La personne et le droit international);
- accumulé le nombre de crédits requis pour être admissible à un stage dans leur programme respectif;
- obtenu l'autorisation de la direction de son programme.



5. MÉTHODE ET DÉROULEMENT GLOBAL

Le cours comptera quatre types d'initiatives :

- i) des séances introductives en classe;
- ii) des activités pédagogiques en ligne;
- iii) l'instruction de dossiers;
- iv) le développement de la *Clinique de droit international des droits de la personne*.

Ces initiatives seront mises en œuvre dans le cadre:

- i) de rencontres hebdomadaires;
- ii) d'encadrements;
- iii) de travail individuel et en équipe;
- iv) de plénières (présentation des dossiers par équipe et discussion).

6. ENCADREMENT

Les professeurs rencontreront les groupes cours lors de la période prévue à l'horaire. De plus, chaque professeur animera des séances **hebdomadaires** d'encadrement avec les équipes pour traiter des dossiers clients et de l'organisation des plénières à venir. Ces encadrements auront lieu aux heures convenues entre les équipes et les professeurs.

7. RÈGLES CONCERNANT LE PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



8. RÈGLES CONCERNANT LE HARCELEMENT SEXUEL

Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

harcèlement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

calacs@uqam.ca

trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131



9. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Monographies

- Philip Alston & James Crawford (ed.), *The Future of UN Human rights Treaty Monitoring*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- Anne F. Bayefsky (ed.), *The UN Human rights Treaty System in the 21st Century*, Boston, Kluwer, 2000.
- Nejib Bouzié, *La protection des droits civils et politiques par l'ONU. L'œuvre du Comité des droits de l'Homme*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Scott Davidson, *The Inter-American Human Rights System*. Aldershot, UK, Brookfield, VT: Ashgate Publishing Company, 1997.
- Tom Farer, "Finding the Facts: The Procedures of the Inter-American Commission on Human Rights of the Organization of American States," dans *Fact-Finding by International Tribunals* (R. Lillich, Ed., 1991), pgs. 275-287, à la p. 281.
- Steven Lubet, *Modern Trial Advocacy: Canada*. National Institute for Trial Advocacy, Law School edition 2000.
- Dominic McGoldrick, *The Human Rights Committee, Its Role in the Development of the International Covenant on Civil and Political Rights*, Oxford, Clarendon Press, 1991.
- Manfred Nowak, *UNCovenant on Civil and Political Rights. CCPR Comment*, Kehl, Strasbourg, Arlington, N.P. Engel, 1993.
- William A. Schabas, *Précis du droit international des droits de la personne*, Cowansville, Yvon Blais, 1997.
- Henry J. Steiner & Philip Alston, *International Human Rights in Context*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- Fatma Zohra Ksentini, *Les procédures onusiennes de protection des droits de l'homme Recours et détours*, Paris, Publisud, 1994.
- École du Barreau du Québec (Monique Dupuis), *Effectuer une recherche factuelle et élaborer la théorie d'une cause*, École du Barreau du Québec, Montréal, 2006 (Collection des habiletés).

Articles de périodiques

- The Belgrade Minimum Rules of Procedure for International Human Rights Fact-finding Visits*, 75 Am. J. Int'l L. 163 (1981);
- Reforming the Special Procedures and Mechanisms of the Commission on Human Rights* by Hurst Hannum, Human Rights Law Review, Volume 7, Issue 1 (2007) 73-92 : <http://hrlr.oxfordjournals.org/content/7/1/73.full>
- Bossuyt, Marc. « La distinction juridique entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels » (1975) 8 Revue des droits de l'homme 783.
- J.Y Carlier, « La garantie des droits fondamentaux en Europe : pour le respect des compétences concurrentes de Luxembourg et de Strasbourg », (2000) 13.1 R.Q.D.I. 37-61
- Christina M. Cerna, «La Cour interaméricaine des Droits de l'Homme - ses premières affaires », 29 Annuaire Français de Droit International 300-12 (1983).
- Christina M. Cerna, «La Cour interaméricaine des Droits de l'Homme: Les affaires récentes », 33 Annuaire Français de Droit International 351-69 (1987).
- Gérard Cohen-Jonathan, «Cour interaméricaine des droits de l'homme: L'arrêt Velasquez » 94 Revue Générale de Droit International Public 455-71 (1990).
- Thomas M. Franck & H. Scott Fairley, *Procedural Due Process in Human Rights Fact-Finding by International Agencies*, 74 Am. J. Int'l L. 308 (1980);
- Brian Gorlick, "Human rights and refugees: enhancing protection through international human rights law", *Nordic Journal of International Law*, vol. 69, no. 2, 2000;
- Héctor Gros Espiell « La déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme ont cinquante ans », (1998) 11 R.Q.D.I. 1-13.
- Claudio Grossman, "Building the World Community: Challenges to Legal Education and the WCL Experience", 17 *Am. U. Int'l L. Rev.* 815;
- Carol Hilling, « Le système interaméricain de protection des droits de l'Homme : le modèle européen adapté aux réalités latino-américaines », (1991-1992) 7 R.Q.D.I. 210-217.
- Carol Hilling, « Le statut de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, reflet de l'évolution du système interaméricain de protection des droits de la personne », (1998) 11 R.Q.D.I. 47-80.
- C. Hilling, « La protection des droits des peuples autochtones et de leurs membres dans les Amériques » (1996) 41 McGill L.J. 855, pp. 855-872 sur les normes de la Déclaration et de la Convention.
- C. Hilling, « Le statut de la Déclaration américaine des droits et de devoirs de l'homme, reflet de l'évolution du système interaméricain de protection des droits de la personne », (1998) 11.1 R.Q.D.I. 47-81
- Margaret Martin Barry et al., "Clinical Education for This Millennium: The Third Wave", 7 *Clinical L. Rev.* 1;
- M. Merle, « La Convention européenne des droits de l'homme » (1951) R.D.P. 705-735
- Public Interest Law Initiative, *Pursuing the Public Interest, A Handbook for Legal Professionals*, Columbia University Law School, New York, 2001.
- W.A. Schabas, « Le Canada et l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme » (1998) 11.1 R.Q.D.I. 66-102
- Dinah L. Shelton, *Private Violence, Public Wrongs, and the Responsibility of States*, 13 *Fordham Int'l L.J.* 1 (1990)
- "Special Feature: The State of International Legal Education in the United States", 29 *Harv. Int'l L.J.* 239.
- Richard J. Wilson, "Using International Human Rights Law and Machinery in Defending Borderless Crime Cases", 20 *Fordham Int'l L.J.* 1606;
- Richard Wilson, « Training for Justice : The global reach of clinical legal education » 22 *Penn St. Int'l. Rev* 421

Sites internet

- Open Society, Justice Initiative, *Clinical Education*, 2004 : http://www.soros.org/initiatives/justice/articles_publications/publications/clinic_20070206
- American Bar Association, Law School Pro Bono Programs : https://www.americanbar.org/groups/legal_education/resources/pro_bono.html.
- Monitoring places of detention : a practical guide for NGOs : http://www.hrea.org/index.php?base_id=104&language_id=1&erc_doc_id=1720&category_id=&category_type=&group
- Amnesty International, *Using the international human rights system to combat racial discrimination, A Handbook* : <http://www.amnesty.org/en/documents/or80/001/2001/en/>
- Training Manual on Human Rights monitoring*: <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/training7Introen.pdf>
- International Human Rights Funders Group, Funding Human Rights: an Invitation : www.ihrg.org
- Guides de la recherche en droit international des droits de la personne : http://www.asil.org/sites/default/files/ERG_HUMRTS.pdf et <https://uottawa.libguides.com/c.php?g=265251&p=1773776>
- Site de recherche sur le système interaméricain (Buscador jurídico de derechos humanos) : <http://www.bjdh.org.mx/BJDH/>
- Sites internet de recherche en droit international des droits de la personne : <http://www.derechos.org/index.html>, <http://uhri.ohchr.org/en>
- Harvard Law School : <http://guides.library.harvard.edu/intlgettingstarted>, <http://guides.library.harvard.edu/intlcourttribunals>
- Power point presentation on international legal research from Kyle Courtney, Reference/Electronic Services Librarian at Northeastern and Harvard Law : http://www.law.columbia.edu/center_program/human_rights/HRinUS/BHRH_Law_Net